

UNEP EVOLUTION

GUIDE DES SUPPORTS AU 28/08/2023

Ce document liste les supports disponibles sur le contrat et comporte des informations de performance, de frais de gestion ainsi que des informations en matière de durabilité. Ce document fait partie intégrante du projet de contrat valant note d'information.

Les caractéristiques principales des supports en Unités de Compte se trouvent selon les cas, dans le Document d'Informations Clés (DIC), le prospectus ou la note détaillée, que vous pouvez obtenir auprès de votre interlocuteur habituel, ou sur le site internet de PREPAR-VIE : <https://www.prepar-vie.fr/priips-uneep/>.

Cette liste, qui pourra être enrichie de nouveaux supports, est susceptible d'évoluer en cours de contrat.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou des marchés immobiliers. Les supports en Unités de Compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

INFORMATIONS DURABILITÉ

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent ou prodiguent des conseils sur des produits financiers.

I. INFORMATIONS SUR L'INTÉGRATION PAR L'ASSUREUR DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La prise en compte par l'Assureur des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Sa mise en œuvre est et sera progressive. Elle s'inscrit dans une préoccupation d'agir au mieux des intérêts de nos assurés.

La prise en compte des critères ESG se décline au niveau des actifs dans lesquels PREPAR-VIE investit, soit les obligations principalement pour la gestion en direct et les fonds pour les autres classes d'actifs.

En ce qui concerne les investissements obligataires gérés en direct, l'analyse ESG apparaît comme un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe PREPAR Assurance.

De plus, dans le cadre de la sélection des investissements qu'elle réalise dans des fonds, PREPAR-VIE prend également en compte les critères ESG.

En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent avoir un impact sur leur capacité à produire, sur la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer ainsi à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux peut exposer PREPAR-VIE à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

II. INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE PAR L'ASSUREUR DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DE SES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

PREPAR-VIE intègre progressivement la prise en compte des incidences négatives dans ses décisions d'investissement. A partir de 2022, PREPAR-VIE a décidé de ne plus investir en direct dans les émetteurs qui pratiquent l'extraction de charbon ou qui appartiennent à l'industrie du tabac.

Dans la perspective de faire évoluer progressivement ses processus d'investissements pour y intégrer les principales incidences négatives, PREPAR-VIE poursuit ses efforts en vue de se doter de moyens et de bâtir une méthodologie adaptée à son organisation.

III. PROMOTION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU CONTRAT

Le contrat promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Ces caractéristiques environnementales et sociales ne seront toutefois respectées que si :

- le capital est investi dans au moins un support :
 - qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales,
 - qui a pour objectif l'investissement durable ou une réduction des émissions de carbone,
- et qu'au moins un de ces supports est conservé pendant la période d'investissement recommandée du contrat.

INFORMATIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION SFDR

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 distingue les supports suivants :

- **Article 8** : ces supports promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- **Article 9** : ces supports ont un objectif d'investissement durable.

La liste des supports ci-après indique leur classification.

Informations relatives au(x) supports en Unités de Compte :

Vous trouverez ci-dessous la liste des supports en unités de compte disponibles sur votre contrat pour lesquels la société de gestion a indiqué faire la promotion, entre autres, de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les informations complémentaires sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou relatives aux objectifs d'investissement durables figurent dans les prospectus de chacun de ces supports et sont disponibles auprès de chaque société de gestion.

Informations relatives au Fonds EURO et PREPAR Avenir II :

Les investissements sous-jacents à ces produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Toutefois, l'assureur se dote progressivement de moyens supplémentaires pour développer des processus d'investissement prenant en compte les critères ESG dans sa stratégie globale de placements. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à notre rapport article 29 de la loi énergie-climat (LEC), publié sur le site internet de PREPAR-VIE : <https://www.prepar-vie.fr/publications/>.

Proportion de supports de catégories «article 8» ou «article 9» par rapport au nombre total de supports listés dans le présent document :

PROPORTION DE SUPPORTS ARTICLE 8 DISPONIBLES SUR CE CONTRAT :	64,67%
dont éligibles en Gestion Libre	61,90%
PROPORTION DE SUPPORTS ARTICLE 9 DISPONIBLES SUR CE CONTRAT :	20,45%
dont éligibles en Gestion Libre	17,46%

INFORMATIONS RELATIVES AUX SUPPORTS LABELLISÉS

Pour les supports répondant à l'un des labels ci-après, l'information sur le label est également indiquée dans la liste des supports de ce document :

- **Label ISR (Investissement Socialement Responsable)** : ce label vise à distinguer des fonds d'investissement qui mettent en œuvre une stratégie volontariste d'investissement socialement responsable (ISR) aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Il a été créé par le ministère de l'Economie et des Finances.
- **Label Greenfin** : ce label a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, il garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Ce label exclut les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. Il est délivré par trois organismes : Novethic, EY France et Afnor Certification.
- **Label Finansol** : ce label est attribué par l'association Finansol, dont l'objet est de promouvoir et de valoriser la solidarité dans la finance et l'épargne. Il est décerné aux unités de compte qui investissent une partie de leurs encours dans des entreprises solidaires, autrement dit qui œuvrent dans des domaines tels que l'accès à l'emploi et au logement ou le soutien d'activités écologiques. L'obtention de ce label nécessite d'adhérer à l'association Finansol. Son attribution est néanmoins décidée par un comité d'experts indépendants.

- **Label « Relance »** : mis en place en octobre 2020, le label « Relance » a pour objectif de soutenir les entreprises françaises en favorisant l'investissement dans ces entreprises. Afin de pouvoir utiliser le label, les organismes de placement collectifs doivent respecter les critères d'éligibilité définis dans la Charte du label « Relance ». Cette Charte impose aux organismes de placement collectifs labellisés d'investir une partie significative de leur actif dans des entreprises françaises (fonds propres ou quasi-fonds propres), dont des PME et ETI. Elle inclut également un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) qui doit guider la politique d'investissement et d'engagement actionnarial des fonds labellisés. En particulier, ceux-ci doivent s'engager à ne pas financer le secteur du charbon.

Proportion de supports en Unités de Compte du contrat répondant à au moins l'un des 4 labels précités par rapport au total des supports en Unités de Compte listés dans ce document :

PROPORTION D'UNITÉS DE COMPTE LABELLISÉES DISPONIBLES SUR CE CONTRAT :	46,51%
dont éligibles en Gestion Libre	42,62%

LEXIQUE

Code ISIN : code d'identification d'un support financier.

Dénomination : nom d'un support financier.

Société de gestion : Professionnel agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère pour le compte d'un grand nombre d'épargnants (particuliers et/ou institutionnels), au sein d'un fonds, les sommes reçues de façon diversifiée, selon la stratégie qu'il aura annoncée.

Performance brute de l'actif N-1 : performance de l'actif en représentation de l'unité de compte au cours du dernier exercice clos, brute des frais de gestion.

Frais de gestion de l'actif : frais de gestion prélevés sur l'actif en représentation de l'unité de compte au cours du dernier exercice clos au profit de la société de gestion.

Performance nette de l'unité de compte N-1 : performance de l'actif en représentation de l'unité de compte au cours du dernier exercice clos, nette des frais de gestion.

Frais de gestion du contrat : frais de gestion prélevés par l'assureur sur les supports du contrat, au cours du dernier exercice clos.

Performance finale : performance finale de l'investissement au cours du dernier exercice clos, nette des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat.

Taux de rétrocessions de Commissions N-1 : taux des frais de gestion de l'actif devant donner lieu à des rétrocessions de commission.

ND : non disponible.

Les données relatives aux frais de gestion de l'actif et à la Performance nette de l'Unité de Compte N-1 sont communiquées par les sociétés de gestion et concernent le dernier exercice clos, cet exercice n'étant pas toujours sur une année civile.

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'attention du client est attirée sur les liens financiers existants entre des entités intervenantes au contrat UNEP Evolution pouvant créer un risque de conflits d'intérêts potentiels.

PREPAR-VIE, assureur du contrat susvisé et PROMÉPAR Asset Management, société de gestion de certaines Unités de Compte, sont des filiales détenues à plus de 99 % par la BRED Banque Populaire. Des émetteurs de titres et sociétés de gestion de certaines Unités de Compte (notamment NATIXIS et NATIXIS IM INTERNATIONAL), font partie du groupe BPCE, qui lui-même a pour actionnaire à hauteur de 50 % les Banques Populaires, dont la BRED Banque Populaire est l'un des membres. Des collaborateurs de PREPAR-VIE, de la BRED BP et/ou de BPCE peuvent être membres du conseil d'administration de certaines Unités de Compte éligibles à ce contrat.

Dénomination	Code ISIN	Société de gestion	Supports éligibles en gestion Libre	Supports éligibles en gestion Pilotée par :		Indicateur de risque de l'UC (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1 en % (A)	Frais de gestion de l'actif en % (B)	Performance nette de l'actif N-1 en % (A-B)	Frais de gestion du contrat en % (C)	Frais totaux en % (B+C)	Performance finale pour le titulaire du contrat en % (A-B-C)	Taux rétrocession N-1 en %	Label(s)	Classification SFDR ¹
				Sanso	Erasmus										
FONDS EURO			X				-	-	-	-	-	-	-	-	-
FONDS CROISSANCE PREPAR AVENIR II			X				-	-	-	-	-	-	-	-	-
FONDS MONETAIRES															
OSTRUM SRI MONEY - PART RE	FR0013298965	NATIXIS IM INTERNATIONAL	X			1	0,11	0,10	0,01	1,00	1,10	-0,99	0,07	ISR	Article 8
FONDS OBLIGATIONS															
AXIOM OBLIGATAIRE - R	LU1876460905	AXIOM AI	X			2	-10,05	2,60	-12,65	1,00	3,60	-13,65	0,91	-	Article 8
CARMIGNAC CREDIT 2027 - A	FR00140081Y1	CARMIGNAC GESTION	X	X		3	ND	1,10	-	1,00	2,10	ND	-	-	Article 8
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND - PART A EUR ACC	LU0336083497	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	X			2	-3,43	2,17	-5,6	1,00	3,17	-6,6	0,30	-	Article 8
FLEXOBLIG	FR001400EYN4	SANSO IS	X			2	ND	1,14	-	1,00	2,14	ND	-	-	Article 8
IVO FUNDS – IVO FIXED INCOME R EUR	LU1165644672	IVO CAPITAL PARTNERS	X			3	-8,69	1,71	-10,4	1,00	2,71	-11,4	-	-	Article 8
M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND - A	LU1670719613	M&G LUXEMBOURG SA	X			3	-6,78	2,07	-8,85	1,00	3,07	-9,85	0,57	-	Article 8
OCTYS	FR0007064134	PROMEPAR AM	X	X	X	2	-0,22	0,43	-0,65	1,00	1,43	-1,65	0,06	-	
PLUVALCA CREDIT OPPORTUNITES 2028	FR001400A1J2	FINANCIERE ARBEVEL		X		3	ND	1,78	-	1,00	2,78	ND	-	-	Article 8
R-CO TARGET 2028 IG	FR001400BU49	ROTHSCHILD & CO AM	X	X		2	ND	1,14	-	1,00	2,14	ND	-	-	Article 8
R-CO THEMATIC TARGET 2026 HY - F EUR	FR0013476231	ROTHSCHILD & CO AM		X		2	-9,73	2,07	-11,8	1,00	3,07	-12,8	-	-	Article 8
SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 - A	FR0010813329	SANSO IS		X		3	-5,51	1,40	-6,91	1,00	2,40	-7,91	0,43	ISR	Article 8
SANSO SHORT DURATION - C	FR0011254473	SANSO IS	X			3	-1,25	1,33	-2,58	1,00	2,33	-3,58	0,41	-	Article 8
SYCOYIELD 2026 - RC	FR001400A6Y0	SYCOMORE AM	X	X		2	ND	1,22	-	1,00	2,22	ND	-	-	Article 8
TIKHEAU CREDIT PLUS - R ACC EUR	FR0010460493	TIKHEAU IM	X		X	2	-8,94	1,50	-10,44	1,00	2,50	-11,44	0,46	-	Article 8
TIKHEAU 2027 - R	FR0013505450	TIKHEAU CAPITAL	X			2	-10,33	2,52	-12,85	1,00	3,52	-13,85	-	-	Article 8
FONDS MIXTES															
BREIZH GLOBAL INVEST - PART A	FR0014008GM9	SANSO IM		X		6	ND	3,00	-	1,00	4,00	ND	-	-	Article 8
CANOPEE EQUILIBRE	FR0014009CE3	DNCA FINANCE	X		X	3	ND	3,41	-	1,00	4,41	ND	-	-	Article 8
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND - A2	LU1920211973	ELEVA CAPITAL SAS	X			2	0,73	3,10	-2,37	1,00	4,10	-3,37	1,00	-	Article 8
HELIUM PERFORMANCE - PART B EUR	LU0912262275	SYQUANT CAPITAL	X		X	2	2,31	2,30	0,01	1,00	3,30	-0,99	0,64	-	Article 8
MAXIMA - A	FR0010148007	SANSO IS		X		5	-15,77	2,35	-18,12	1,00	3,35	-19,12	0,82	-	Article 8
OFI INVEST PRECIOUS METALS - ACTION R	FR0011170182	OFI AM	X	X		5	0,19	1,65	-1,46	1,00	2,65	-2,46	0,61	-	Article 8
PICTET - MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES - P EUR	LU0941349192	PICTET AM	X			3	-10,83	1,39	-12,22	1,00	2,39	-13,22	0,46	-	Article 8
SANSO CONVICTIONS ESG - P	FR0007085691	SANSO IS	X	X	X	4	-10	2,69	-12,69	1,00	3,69	-13,69	0,77	-	Article 8
SANSO ESSENTIEL - A	FR0011236629	SANSO IS	X			5	-20,68	2,36	-23,04	1,00	3,36	-24,04	0,77	ISR	Article 8
TIKHEAU FUND - TIKHEAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS - R	LU2147879543	TIKHEAU IM		X		3	-7,3	1,78	-9,08	1,00	2,78	-10,08	0,68	-	Article 8

Dénomination	Code ISIN	Société de gestion	Supports éligibles en gestion Libre	Supports éligibles en gestion Pilotée par :		Indicateur de risque de l'UC (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1 en % (A)	Frais de gestion de l'actif en % (B)	Performance nette de l'actif N-1 en % (A-B)	Frais de gestion du contrat en % (C)	Frais totaux en % (B+C)	Performance finale pour le titulaire du contrat en % (A-B-C)	Taux de rétrocession N-1 en %	Label(s)	Classification SFDR ¹
				Sanso	Erasmus										
FONDS ACTIONS															
ARCHER MID CAP EUROPE	LU1366712518	DNCA INVESTMENTS		X		4	-15,85	2,49	-18,34	1,00	3,49	-19,34	-	ISR	Article 8
ATHYMIS BETTER LIFE - P	FR0013261765	ATHYMIS GESTION	X			4	-20,11	3,27	-23,38	1,00	4,27	-24,38	1,09	-	Article 8
ATHYMIS MILLENNIAL - P	FR0013173374	ATHYMIS GESTION	X			4	-25,80	3,15	-28,95	1,00	4,15	-29,95	1,09	-	Article 8
BNP PARIBAS AQUA - PART "CLASSIC"	FR0010668145	BNP PARIBAS AM	X	X		4	-15,94	2,25	-18,19	1,00	3,25	-19,19	0,91	ISR	Article 9
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT	LU1864481624	CANDRIAM LUXEMBOURG	X	X		4	-11,33	2,11	-13,44	1,00	3,11	-14,44	0,87	ISR	Article 9
CARMIGNAC EMERGENTS - PART A EUR ACC	FR0010149302	CARMIGNAC GESTION	X		X	4	-12,97	2,63	-15,60	1,00	3,63	-16,60	0,46	ISR	Article 9
COMGEST MONDE - ACTION C	FR0000284689	COMGEST S.A	X	X	X	4	-17,85	2,24	-20,09	1,00	3,24	-21,09	0,68	-	Article 8
ECHIQUEUR AGENOR SRI MID CAP EUROPE - A	FR0010321810	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	X			4	-27,15	2,76	-29,91	1,00	3,76	-30,91	0,98	ISR	Article 8
ECHIQUEUR ARTIFICIAL INTELLIGENCE - B EUR	LU1819480192	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	X	X	X	5	-52,36	1,87	-54,23	1,00	2,87	-55,23	0,68	-	Article 8
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT - EUR	FR0010642280	ECOFI INVESTISSEMENTS	X			4	-14,72	2,32	-17,04	1,00	3,32	-18,04	0,91	ISR -GREEFIN SOLIDAIRE	Article 9
ECOFI ENJEUX FUTURS - C	FR0010592022	ECOFI INVESTISSEMENTS	X		X	4	-15,35	2,11	-17,46	1,00	3,11	-18,46	0,91	ISR	Article 9
EDR FUND HEALTHCARE - A EUR	LU1160356009	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Luxembourg)	X			4	-0,36	2,49	-2,85	1,00	3,49	-3,85	0,77	ISR	Article 8
ELEVA EUROLAND SELECTION FUND - A2 ACC	LU1616921158	ELEVA CAPITAL	X	X		5	-11,01	2,60	-13,61	1,00	3,60	-14,61	0,91	ISR	Article 8
ELEVA LEADERS SMALL & MID-CAP EUROPE FUND - A2	LU1920214563	ELEVA CAPITAL S.A.S.	X			4	-20,75	3,00	-23,75	1,00	4,00	-24,75	1,00	ISR	Article 8
ENERGY TRANSITION	LU0823414635	BNPP AM Luxembourg		X		6	-33,40	2,21	-35,61	1,00	3,21	-36,61	-	-	Article 9
ERASMUS MID CAP EURO - R	FR0007061882	ERASMUS GESTION			X	4	-20,84	3,36	-24,20	1,00	4,36	-25,20	0,68	ISR	Article 8
ERASMUS SMALL CAP EURO - R	FR0011640887	ERASMUS GESTION		X	X	4	-20,65	3,75	-24,40	1,00	4,75	-25,40	1,20	ISR	Article 8
FCP MON PEA - R	FR0010878124	ERASMUS GESTION	X		X	4	-18,30	4,70	-23,00	1,00	5,70	-24,00	0,91	ISR	Article 8
FF - SUSTAINABLE WATER&WASTE FUND A-ACC	LU1892829828	FIL IM (LUXEMBOURG)		X	X	4	-22,10	2,20	-24,30	1,00	3,20	-25,30	0,68	-	Article 8
FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A Euro	LU0099574567	FIL IM (LUXEMBOURG)			X	5	-16,20	2,50	-18,70	1,00	3,50	-19,70	0,68	-	Article 8
GEMEQUITY R	FR0011268705	GEMWAY ASSETS	X	X	X	4	-23,67	2,63	-26,30	1,00	3,63	-27,30	0,96	ISR	Article 8
JPM EMERGING MARKETS SMALL CAP D - ACC	LU0318933487	JPMORGAN AM		X		4	-12,34	3,50	-15,84	1,00	4,50	-16,84	1,25	-	Article 8
JPM GLOBAL HEALTHCARE A acc - EUR	LU0880062913	JPMORGAN AM	X		X	4	-1,93	1,78	-3,71	1,00	2,78	-4,71	0,75	-	Article 8
KARAMA ETHIQUE Part O	FR0010748376	PROMEPAR AM	X			4	-4,59	2,46	-7,05	1,00	3,46	-8,05	-	-	Article 8
LONVIA AVENIR MID-CAP EURO - EUR	LU2240056445	LONVIA CAPITAL		X		5	-34,74	2,57	-37,31	1,00	3,57	-38,31	-	ISR	Article 9
M&G (LUX) GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND	LU1665237704	M&G LUXEMBOURG SA	X			4	-1,43	2,30	-3,73	1,00	3,30	-4,73	0,96	-	Article 8
MANDARINE GLOBAL TRANSITION - R	LU2257980289	MANDARINE GESTION	X	X	X	4	-18,28	2,72	-21,00	1,00	3,72	-22,00	0,89	GREENFIN	Article 9
MANDARINE VALEUR - R	FR0010554303	MANDARINE GESTION		X		5	-2,09	3,01	-5,10	1,00	4,01	-6,10	0,89	ISR	Article 8
MIROVA EMPLOI FRANCE	FR0010609552	NATIXIS IM INTERNATIONAL		X		4	-16,55	1,90	-18,45	1,00	2,90	-19,45	0,86	ISR-RELANCE SOLIDAIRE	Article 9
MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A	LU0914733059	NATIXIS IM INTERNATIONAL		X		4	-20,72	1,90	-22,62	1,00	2,90	-23,62	0,97	ISR GREENFIN	Article 9

Dénomination	Code ISIN	Société de gestion	Supports éligibles en gestion Libre	Supports éligibles en gestion Pilotée par :		Indicateur de risque de l'UC (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1 en % (A)	Frais de gestion de l'actif en % (B)	Performance nette de l'actif N-1 en % (A-B)	Frais de gestion du contrat en % (C)	Frais totaux en % (B+C)	Performance finale pour le titulaire du contrat en % (A-B-C)	Taux rétrocession N-1 en %	Label(s)	Classification SFDR ¹
				Sanso	Erasmus										
MONETA MULTI CAPS - PART C	FR0010298596	MONETA AM	X	X		4	-6,45	1,85	-8,30	1,00	2,85	-9,30	-	RELANCE	Article 8
OCCITANIE VALEURS - R	FR0013411956	SANSO IS				4	-13,15	2,94	-16,09	1,00	3,94	-17,09	-	-	Article 8
ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE	LU1919842267	ODDO BHF AM	X			5	-25,41	2,39	-27,80	1,00	3,39	-28,80	0,73	-	Article 8
ODDO BHF AVENIR EUROPE	FR0000974149	ODDO BHF AM		X		4	-24,72	2,48	-27,20	1,00	3,48	-28,20	0,91	ISR	Article 8
OFI INVEST ESG EQUITY CLIMATE CHANGE I	FR0013267150	OFI AM	X		X	4	-20,72	1,44	-22,16	1,00	2,44	-23,16	0,80	ISR	Article 9
PICTET - DIGITAL - HP EUR	LU0474967303	PICTET AM			X	5	-36,69	2,26	-38,95	1,00	3,26	-39,95	0,73	-	Article 8
PICTET GLOBAL ENVIRONMENTAL PPORTUNITES - P	LU0503631714	PICTET AM	X	X	X	4	-18,60	2,16	-20,76	1,00	3,16	-21,76	0,73	ISR	Article 9
PICTET TIMBER HP EUR	LU0372507243	PICTET AM			X	5	-19,28	2,12	-21,40	1,00	3,12	-22,40	0,73	ISR	Article 9
PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	PICTET AM	X			5	-15,95	2,18	-18,13	1,00	3,18	-19,13	0,73	-	Article 9
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES - ACTION A	FR0013076528	FINANCIERE ARBEVEL	X		X	4	-34,00	2,30	-36,30	1,00	3,30	-37,30	0,91	ISR	Article 8
SANSO ESG MARKET NEUTRAL - R	FR0013505740	SANSO IS			X	3	-6,70	2,26	-8,96	1,00	3,26	-9,96	0,55	ISR	Article 8
SANSO SMART CLIMATE	FR0014003NV7	SANSO IS	X	X		5	-11,84	2,04	-13,88	1,00	3,04	-14,88	0,86	ISR	Article 8
SILVER AUTONOMIE - PART R	FR00140052N5	COLVILLECAPITAL PARTNERS		X		4	3,03	3,03	0,00	1,00	4,03	-1,00	-	ISR	Article 9
SOFIDY SELECTION 1 - P	FR0011694256	SOFIDY	X			4	-28,23	2,37	-30,60	1,00	3,37	-31,60	1,00	-	Article 8
SYCOMORE INCLUSIVE JOBS - RC	FR0014000IG4	SYCOMORE AM			X	4	-17,78	2,12	-19,90	1,00	3,12	-20,90	-	ISR FINANSOL	Article 9
THEMATICS AL AND ROBOTICS FUNDS R/A	LU1951200481	NATIXIS IM	X			5	-24,96	2,20	-27,16	1,00	3,20	-28,16	0,63	ISR	Article 8
THEMATICS META FUND R/A	LU1951204046	NATIXIS IM	X			5	-22,37	2,30	-24,67	1,00	3,30	-25,67	0,61	ISR	Article 8
THEMATICS SAFETY FD R A EUR	LU1951225553	NATIXIS IM	X	X	X	5	-28,60	2,40	-31,00	1,00	3,40	-32,00	0,62	ISR	Article 9
THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND R/A EUR	LU2095319849	NATIXIS IM			X	5	-21,79	2,20	-23,99	1,00	3,20	-24,99	0,40	ISR	Article 8
THEMATICS WATER FUND R/A	LU1951229035	NATIXIS IM	X			4	-13,61	2,40	-16,01	1,00	3,40	-17,01	0,63	ISR	Article 9
TIKEHAU EQUITY SELECTION - F	FR0013314796	TIKEHAU IM	X			4	-18,99	1,35	-20,34	1,00	2,35	-21,34	-	-	Article 8
FONDS IMMOBILIERS															
ACTIVIMMO	SCPI00004549	ALDERAN	X			3	9,08	3,58	5,5	1,00	4,58	4,5	5,5	ISR	-
CAP FONCIERES & TERRITOIRES	SCPI00003989	FONCIERES & TERRITOIRES	X			3	10,17	4,25	5,92	1,00	5,25	4,92	6	-	-
COEUR DE REGIONS	SCPI00004459	SOGENIAL IMMOBILIER	X			3	9,65	3,25	6,4	1,00	4,25	5,4	7	-	-
EFIMMO1	SCPI00000419	SOFIDY	X			3	7,17	2,19	4,98	1,00	3,19	3,98	6	-	-
IMMORENTE	SCPI00000619	SOFIDY	X			3	6,78	1,96	4,82	1,00	2,96	3,82	6	-	-
IROKO NEXT	FR001400CVY1	IROKO	X			3	ND	2,50	-	1,00	3,50	ND	1,1	-	Article 8
SCPI FAIR INVEST	SCPI00004429	NORMA CAPITAL	X			3	7,33	2,61	4,72	1,00	3,61	3,72	6	ISR	-
SCPI IROKO ZEN	SCPI00004669	IROKO	X			3	8,64	1,60	7,04	1,00	2,60	6,04	1 puis	ISR	-
SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES - A	FR0013466117	SOFIDY	X			2	6,36	3,10	3,26	1,00	4,10	2,26	0,7	-	-

